



79e Session de l'Assemblée générale

Point 127 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère :
Amendement au projet de résolution A/79/L.102
"Participation d'organisations non gouvernementales,
d'organisations de la société civile, d'organisations médicales,
d'établissements universitaires, d'acteurs de la communauté
scientifique et d'entités du secteur privé intéressés à la
quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur
la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et
la promotion de la santé mentale et du bien-être" (A/79/L.110)

25 juillet 2025, New York

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter cet amendement au projet de décision L.102 au nom de mon pays, la Suisse.

La participation active d'un large éventail de parties prenantes, y compris la société civile, le monde académique et le secteur privé, aux délibérations de l'ONU sur des enjeux mondiaux pressants, tels que la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi que la promotion de la santé mentale, renforcera la prise de décision collective en y apportant une grande diversité d'expertises, d'expériences et de perspectives.

La Suisse a toujours soutenu la participation de toutes les parties prenantes. Nous sommes convaincus que la transparence et l'inclusivité renforcent la confiance et mènent à des décisions plus solides et largement acceptées.

C'est pourquoi nous soutenons fermement la procédure définie par la résolution sur les modalités pour la réunion de haut niveau, en ce qui concerne la participation des organisations non gouvernementales. La liste des organisations sélectionnées par le Président de l'Assemblée générale pour participer a été soigneusement établie selon un processus de vérification bien établi. Nous exprimons et confirmons

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

notre confiance au Président à cet égard et approuvons pleinement sa sélection. Par cet amendement, nous proposons de rétablir la liste telle qu'elle a été proposée à l'origine.

Nous appelons tous les États membres à soutenir une large inclusion des parties prenantes dans la réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles et la santé mentale, et à confirmer leur confiance dans le Président de l'Assemblée générale et à sa proposition en appuyant cet amendement.

Je vous remercie.

Mr President,

I have the honour to introduce this amendment to draft decision L.102 on behalf of my country,
Switzerland.

Active involvement of a wide range of stakeholders, including civil society, academia and the private sector, in deliberations at the UN on pressing global issues, such as the prevention and control of noncommunicable diseases and the promotion of mental health, will enhance collective decision-making by bringing in a wide variety of expertise, experience and perspectives.

Switzerland has consistently supported the involvement of all stakeholders. We believe that transparency and inclusiveness foster trust and lead to stronger, widely accepted decisions.

For this reason, we strongly support the procedure defined by the the modalities resolution for the high-level meeting with regards to the participation of non-governmental organisations. The list of organizations selected by the President of the General Assembly for participation has been carefully prepared following an established vetting process. We express and confirm our trust in the President in this regard and fully endorse his selection. With this amendment, we move to reestablish the list as originally proposed.

We call on all Member States to support broad inclusion of stakeholders in the high-level meeting on NCDs and mental health and confirm trust in the President of the General Assembly and his proposal by supporting this amendment.

I thank you.